

Pour accéder à son compte personnel sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ...

Si je **CONNAIS** mon mot de passe personnel, et que l'on me demande de mettre à jour mon code Telepac... voir ci dessous...

Si je **NE CONNAIS PAS** mon mot de passe personnel (il ne fonctionne pas ou il est perdu) ou que je suis nouveau demandeur 2020.... voir au verso

1

En page d'accueil de Telepac, saisissez votre numéro Pacage et votre mot de passe personnel...

Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs)
Mot de passe :

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

...une deuxième page s'ouvre pour mettre à jour votre code Telepac

Nouveau code telepac

Vous vous connectez pour la première fois depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué. Vous pouvez conserver votre identifiant et votre mot de passe actuels mais pour cela vous devez confirmer votre authentification.

A cet effet, veuillez renseigner votre nouveau code telepac.

Ce code vous est communiqué :

- soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part
- soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne

Code telepac :

Attention: il s'agit d'un code confidentiel qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ?

Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez le en [cliquant ici](#)

2

Saisissez votre code TELEPAC

vous le trouverez sur un courrier de notification reçu début octobre 2019.

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET de la MARNE

254 ●

Direction Départementale des
Territoires de la Marne
40 Boulevard Anatole France
BP 90054
51022 Châlons en Champagne cedex

EARL
51

Dossier suivi par : Isabelle RIVOAL
Florent REVOY
E-mail : ddt-campagne-
pac@marne.gouv.fr
Tél : 03.26.70.80.69

À : CHALONS EN CHAMPAGNE, le 08/03/2017

Objet : Notification de votre code telepac

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne 2017, vous trouverez ci-dessous votre code telepac :

J'appelle votre attention sur le fait que ce code est strictement personnel et confidentiel, et vous précise que mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service de l'Économie Agricole
et du Développement Rural

Stéphane FRANCOIS

3

Validez et la connexion s'établit.

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à TelePAC

Je télédeclare mes aides **telepac** sur www.marne.agriculture.gouv.fr



Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro pacage et de votre mot de passe personnel créé.

Je NE CONNAIS PAS mon mot de passe personnel (il ne fonctionne pas ou il est perdu) ou je suis nouveau demandeur 2020...

1

Cliquez sur Créer un compte ou mot de passe perdu

Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs)
Mot de passe :

2

Complétez vos données personnelles :

Création du compte / mot de passe perdu

Afficher / cacher les données personnelles

N° PACAGE :
Code INSEE du siège de l'exploitation :
N° SIRET de l'exploitation :
Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :
5 derniers caractères du RIB/IBAN :
Code telepac * :
* Ce code est communiqué dans un courrier spécifique.
Attention : il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécuriser l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en

* **RIB/IBAN** : 3 derniers chiffres de votre compte+clé RIB

* **Code TELEPAC** :
Vous le trouverez sur un courrier de notification reçu début octobre 2019.
Sur la page n°1/2 de ce document, vous trouvez le modèle de ce courrier.
Si vous êtes nouveau demandeur 2020, il vous est donné par la DDT

3

Créez votre mot de passe personnel :

Il doit être différent des 5 derniers mots de passe utilisés
8 caractères minimum avec au moins trois des quatre types de caractères suivants :
lettres minuscules, LETTRES MAJUSCULES, caractères spéciaux &#{([[\@]])}\$£\$?!<> et/ou chiffres

Veillez saisir le nouveau mot de passe

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([[\@]])}\$£\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :
Mot de passe :
Vérification du mot de passe :

4

Validez et la connexion s'établit.

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à TelePAC



Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro pacage et de votre mot de passe personnel créé.